

» des Cartes sans congé. Permission aux Com-  
 » mis de visiter dans les lieux privilégiés, &  
 » chez toutes sortes de personnes, en prenant  
 » une Ordonnance, ou se faisant assister d'un  
 » Juge &c.

Etat des Villes où Sa Maj. veut que la Fabri-  
 cation des Cartes soit restreinte en exécution de  
 l'Arrêt.

*Paris, Versailles, Arras, St. Omer, Amiens, Abbeville, Alençon, Lizieux, Strasbourg, Colmar, Bessard, Auch, Pau, Bayonne, Dax, Tarbes, Bourges, Bordeaux, Agen, Périgueux, Rennes, Nantes, Brest, l'Orient, Morlaix, Caën, Rheims, Troyes, Dijon, Lille, Dunkerque, Cambrai, Besançon, Salins, Grenoble, Romans, Valenciennes, la Rochelle, Saintes, Limoges, Angoulême, Lyon, Montbrison, Metz, Montpellier, Nîmes, Beziers, le Puy, Montauban, Orleans, Blois, Poitiers, Ax, Marseille, Toulon, Roëien, le Havre, Clermont, Thiers, Toulouse, Tours, Angers, & le Mans.* Et telle est l'Arrêt des Cartes !

VI. Rien d'intéressant d'ailleurs ne se présente à rapporter; & les nouvelles particulières sont, que le Duc d'Orleans qui a été incommodé d'une goutte remontée jusqu'à faire craindre par sa vie, se porte beaucoup mieux? Que M<sup>r</sup>. de Lesses, qui étoit Secrétaire de l'Ambassade du Roi auprès des Etats - Généraux, a été nommé Résident de Sa Maj. à *Bruxelles*: Que le Prince de Soubise, Charles de Rohan, nommé par le Roi, Gouverneur Général de la *Flandres* & du *Fainnant*, & Gouverneur particulier de la Ville & Citadelle de *Lille*, a fait son entrée à *Lille* le 11. Décembre, au bruit du canon des remparts & aux acclamations de tous les Ordres, qui étoient allés au - devant de lui. Cette entrée a été su-  
perbe;